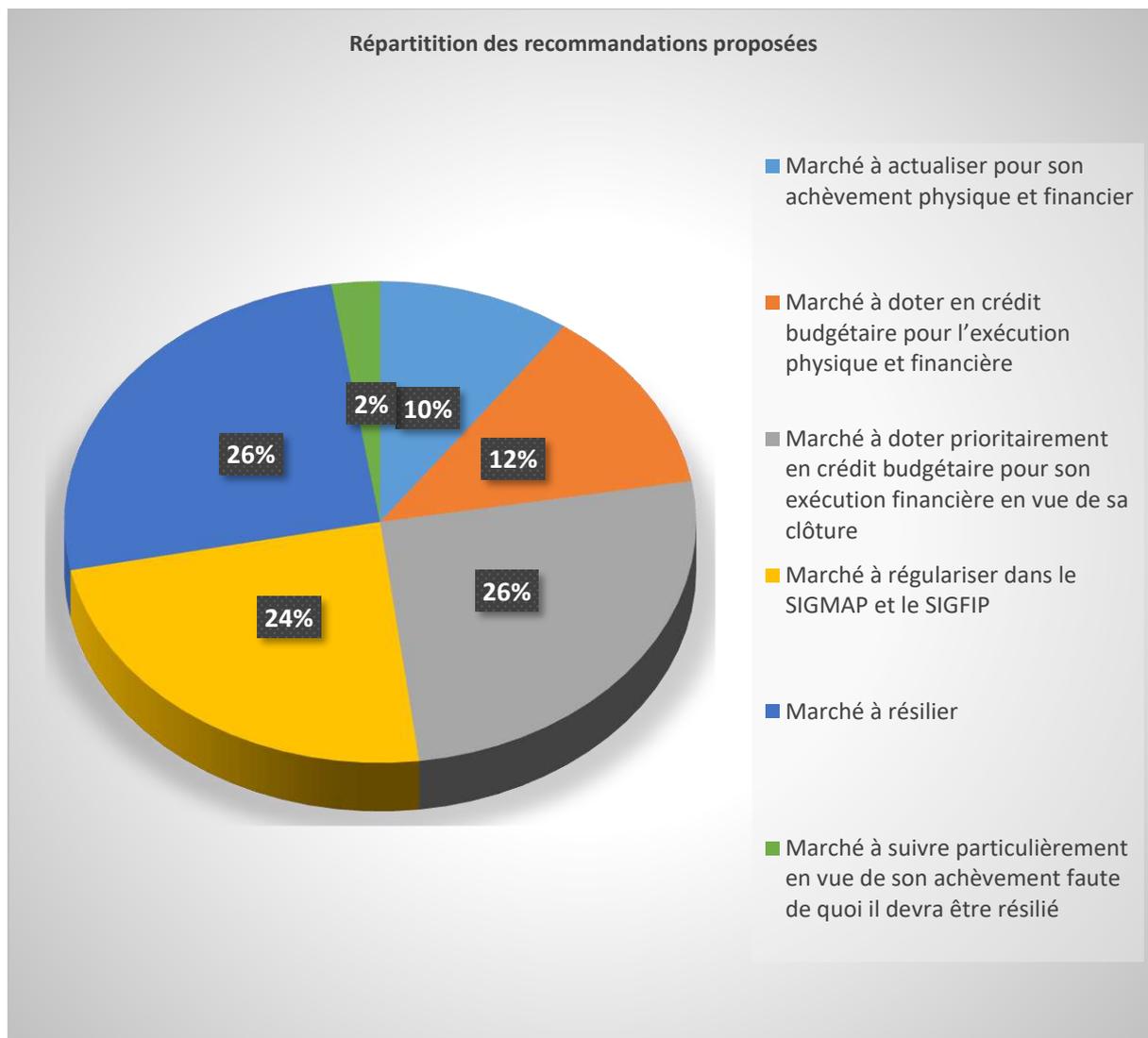


❖ RECOMMANDATIONS APRES LA VISITE TERRAIN

Situation actuelle des marchés après visite terrain	Recommandations proposées
Marchés entièrement exécutés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché à doter prioritairement en crédits budgétaires pour son exécution financière en vue de sa clôture (51 marchés) ✓ Marché à régulariser dans le SIGMAP et le SIGFIP (46 marchés)
Marchés partiellement exécutés et en arrêt depuis plus d'un an (travaux)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché à actualiser pour son achèvement physique et financier (15 marchés) ✓ Marché à doter en crédits budgétaires pour l'exécution physique et financière (15 marchés) ✓ Marché à doter prioritairement en crédits budgétaires pour son exécution financière en vue de sa clôture (01 marché) ✓ Marché à résilier (11 marchés)
Marchés partiellement exécutés (fournitures et services)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché à actualiser pour son achèvement physique et financier (2 marchés) ✓ Marché à doter en crédits budgétaires pour l'exécution physique et financière (3 marchés) ✓ Marché à résilier (01 marché)
Marchés en cours d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché à actualiser pour son achèvement physique et financier (3 marchés) ✓ Marché à doter en crédits budgétaires pour l'exécution physique et financière (7 marchés) ✓ Marché à suivre particulièrement en vue de son achèvement faute de quoi il devra être résilié (4 marchés)
Marché remplacé par un autre marché	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché à résilier (6 marchés)
Marchés non exécutés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché à résilier (25 marchés) ✓ Marché à suivre particulièrement en vue de son achèvement faute de quoi il devra être résilié (1 marché)
Marchés non visités, information sur le lieu d'exécution indisponible chez l'Autorité Contractante	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché à régulariser dans le SIGMAP et le SIGFIP (2 marchés) : selon la revue des marchés (phase 1) ✓ Marché à résilier (9 marchés) : selon la revue des marchés (phase 1)

L'ensemble de ces recommandations ci-dessus sont synthétisées dans le diagramme suivant :



Ainsi on note que la visite de terrain permet de préciser que :

- ✚ **52 marchés sur les 202 visités, soit 26%** doivent être résiliés ;
- ✚ **52 marchés (26%)** sont à doter prioritairement en crédits budgétaires pour leur exécution financière en vue de leur clôture ;
- ✚ **48 marchés, soit 24 %** sont à régulariser dans le SIGMAP et le SIGFIP ;
- ✚ **25 marchés (12%)** doivent être dotés en crédits budgétaires pour finaliser leur exécution tant physique que financière ;
- ✚ **20 marchés (10%)** à actualiser en vue de leur achèvement physique et financier ;
- ✚ **5 marchés (2%)** sont à suivre particulièrement en vue de leur achèvement faute de quoi ils devront être résiliés.

3.3.1.2 Audit généralisé sur les procédures de passation des marchés publics

En 2015, la mission d'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014 a été lancée et exécuté sur le terrain par les deux (02) cabinets retenus après mise en œuvre, conformément au Code des marchés publics, de la procédure relative aux prestations intellectuelles.

Les résultats définitifs de cet audit seront connus au cours de l'année 2016.

3.3.2 Au titre du suivi des décisions de la Cellule Recours et Sanctions (CRS)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, la Cellule Recours et Sanctions a rendu 44 décisions, dont 06 décisions jugées bien fondées susceptibles d'un suivi de la part de la Cellule Audits Indépendants.

3.3.3 Au titre de la mise à jour de la liste rouge

Outre, ses missions essentielles, l'une des attributions de la Cellule Audits Indépendants est, aux termes de l'article 4 alinéa 6 de « **tenir le fichier des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de service ayant commis des irrégularités lors de la passation, de l'exécution des marchés publics et des conventions de délégation de service public ou qui sont sous le coup d'une sanction** ».

A cet effet, au cours de l'année 2015, la liste rouge, publiée sur le site internet de l'ANRMP, a enregistré l'inscription de **vingt-sept (27) entreprises** pour une exclusion de deux (02) ans de la passation des marchés publics dont **dix (10)** par décisions de l'ANRMP, après la signature de l'arrêté n°118/MPMB du 26 mars 2014 portant modalités d'application des sanctions aux violations de la réglementation des marchés publics.

Quatrième partie :
**LES ACTIVITES
DU SECRETARIAT GENERAL**

IV. LES ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL

4.1 Les activités du Secrétariat général

4.1.1 Première visite de l'Autorité de Régulation des Marchés et des Délégations de Services Publics (ARMDS) du Mali - 1er au 08 mars 2015

Du 1er au 8 mars 2015, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) a reçu une délégation de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) de la République du Mali, dans le cadre d'une mission d'échange d'expériences, en matière de régulation de la commande publique.

Conduite par son Secrétaire Exécutif Monsieur TOURE Adama Yacouba, la délégation malienne composée de cinq membres est venue s'inspirer de l'expérience ivoirienne afin de préparer efficacement la relecture du Code des marchés publics et la mise en place d'un cadre règlementaire et institutionnel pour les Partenariats Public-Privé (PPP) au Mali.

Cette délégation a été reçue au siège de l'ANRMP par M. COULIBALY Non Karna, Président de l'ANRMP, qui avait à ses côtés, le Secrétariat Général.

Les échanges ont porté sur la réglementation, la communication, la formation, la gestion du contentieux des marchés publics, les audits, le site internet, etc.

Sous la coordination de l'ANRMP, la délégation malienne a rencontré la Direction des Marchés Publics, le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) et le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP).

4.1.2 Deuxième visite de l'Autorité de Régulation des Marchés et des Délégations de Services Publics (ARMDS) du Mali - 05 au 13 décembre 2015

Dans le cadre de la préparation d'une loi malienne sur les Partenariats Publics Privés (PPP), une délégation de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) de la République du Mali, composée de Messieurs Issa Hassimi Diallo, membre du Conseil de régulation et Dian Sidibé, chargé de mission, a effectué un voyage d'études auprès de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), du 05 au 13 décembre 2015.

La délégation malienne a été reçue par le Secrétariat Général avec à sa tête Monsieur Olivier KOSSONOU, Secrétaire Général qui a échangé avec ses hôtes sur l'organisation, le fonctionnement et les résultats de l'ANRMP.

Par la suite, la délégation a eu une séance de travail avec le Secrétariat Exécutif du Comité de Pilotage des PPP en Côte d'Ivoire.

4.1.3 Forum de gouvernance sur les Marchés Publics à Dubaï

Du 10 au 21 décembre 2016, le Secrétaire Général, Monsieur KOSSONOU Olivier a participé à Dubaï à un atelier de gouvernance sur les marchés publics dont le thème est « la sécurité des Autorités Contractantes en matière de marchés publics et de Partenariat Public-Privé

(PPP) ». Cet atelier qui s'est déroulé sous deux volets a permis de mettre en exergue les points suivants :

- Volet marchés publics :
 - Commande publique et non qualité ;
 - Analyse des besoins et bonne exécution ;
 - Autorité contractante et intérêt général ;
 - Autorité contractante et prérogative de la puissance publique ;
 - Notion à maîtriser ;
 - Obligation de l'entrepreneur ;
 - Autorité contractante face aux aléas de l'exécution.

- Volet Partenariat Publics-Privé
 - Préalables importants sur les PPP ;
 - De la délégation de Service Public (DSP) au PPP ;
 - Définition et caractéristiques des PPP.

4.1.4 Participation aux réunions et séminaires de formation

4.1.4.1 Participation aux réunions

- Rencontre avec une délégation de l'Union Européenne : le mardi 21 avril 2015 ;
- Rencontre avec une délégation des entreprises membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Maroc : le mardi 21 avril 2015 ;
- Rencontre avec une délégation de l'United States Agency for International Development (USAID) : le jeudi 30 avril 2015 ;
- Rencontre avec la Commission Economique des Nations Unies relative au projet d'infrastructures transfrontalières : le jeudi 10 septembre 2015 ;
- Rencontre avec une délégation des entreprises membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française et une délégation d'entreprises des régions parisiennes et de Provence Alpe Côtes d'Azur : le jeudi 03 décembre 2015.
- Atelier avec le Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et la DAFEXI relative à la deuxième revue des réformes politiques programmes et projets de l'UEMOA : du 27 au 31 juillet 2015.

4.2 Les activités des services

4.2.1 Le Service informatique

Le Service Informatique (SI) de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) assiste le Secrétaire Général dans le management des technologies de l'information.

Ses activités se sont articulées autour des points suivants :

- les archives et la documentation ;
- le site internet et la messagerie ;
- les réseaux ;
- le système et la sécurité informatique ;
- le matériel et les logiciels
- l'appui et l'assistance technique au personnel.

4.2.1.1 Archives et documentation

❖ . Archives

Les procédures d'archivage physique et électronique mises en place par le Service Informatique (SI) sont en partie appliquées. Toutefois, l'ANRMP ne dispose toujours pas de salle d'archive appropriée. Les archives sont organisées dans des locaux provisoires.

❖ . Documentation

✓ Pige du jour

Sur la base de la relecture de différentes sources d'information physiques et virtuelles, le SI édite des piges du jour et les met à la disposition de tout le personnel de l'ANRMP. Pour l'exercice 2015, cinquante-trois (53) piges ont été éditées et diffusées au personnel.

✓ Dossier de Presse

Pour chaque événement d'envergure nationale organisé par l'ANRMP, un dossier de presse spécifique est produit. Pour cette année 2015, quatre dossiers thématiques ont été produits :

- celui relatif au séminaire sur l'exécution efficace des marchés de l'année 2015 tenu à Grand Bassam les 26 et 27 février ;
- celui relatif au séminaire sur le thème : « régulation des marchés publics et promotion du secteur privé », tenu le jeudi 11 juin 2015 à Abidjan,
- celui portant sur la formation à l'endroit des parlementaires (29 au 31 juillet 2015) ;
- et le dernier a porté sur le séminaire bilan 2010-2015 de l'ANRMP (29 au 30 septembre 2015).

Par ailleurs, il élabore un dossier de presse électronique bihebdomadaire relatif d'une part, aux activités des ARMP d'Afrique, des marchés publics dans le monde et d'autre part, aux finances publiques en Côte d'Ivoire. Au cours de l'année 2015, il a été produit et diffusé vingt-trois (23) dossiers de presse électronique.

4.2.1.2 Site internet et messagerie

□ *Site Internet*

Dans la dynamique de poursuite de la mise à disposition d'informations continues aux acteurs des marchés publics et de la population nationale et internationale, le SI a assuré la mise en œuvre de la procédure de gestion du site internet de l'ANRMP. Il recueille des informations relativement à l'alimentation du site internet, prépare et exécute les demandes de mise à jour, surveille son contenu et garanti sa bonne marche. A fin décembre 2015 le site enregistrait 3 440 785 visiteurs (nombre total de visiteur depuis la mise en ligne de janvier 2012) dont 1 394 674 visiteurs pour la seule année 2015. Le tableau ci-dessous fait le point des mises à jour durant cet exercice 2015.

N°	RUBRIQUE	SOUS RUBRIQUE	NBRE 2015
1	PRESENTATION	Missions	01
		Organisation	
		Contacts	
		Organigramme	01
2	TEXTES	Directives Communautaires	
		Lois	
		Décrets	02
		Arrêtés	02
		Circulaires	
		Dossiers Type	
		Autres	
3	ACTES	Avis du conseil	
		Recommandations du conseil	
4	AUDIT	Evaluations du système	
		Modèles de documents	
		Rapport d'audit	
		Autres	
5	FORMATIONS	Calendrier	02
		Formations ANRMP	01
		Autres formations	02
		Professionalisation	
6	CONTENTIEUX	Décisions	17
		Avis	
		Arbitrage	
		Suspensions de procédure	
7		Contributions	1

	ACTUALITES	Informations	10
		Communications	38
		Galerie vidéo	
		Galerie photos	09
		Agenda	
8	PUBLIATIONS	Appel d'Offre	09
		Statistiques	01
		Listes rouges	16
		Recrutement	03
		Rapport d'activités	
9	ACCUEIL	Réorganisation	02
		Dénonciations publiées par l'ANRMP	
		Newsletters	
10	Dysfonctionnement /corrections		17
NOMBRE TOTAL DE MISES A JOUR			125

4.2.1.3 Réseaux

L'architecture réseau est composée des réseaux informatique, téléphonique, électrique ondulé et électrique simple qui ont été maintenus en bon état de marche.

Relativement au réseau électrique, l'ANRMP a acquis un nouveau groupe électrogène de 150 KVA mis en service en juillet 2015 afin de résoudre définitivement tous les problèmes de courant électrique.

4.2.1.4 Système et sécurité

La sécurité du système informatique et la protection des données de l'ANRMP est assurée en partie par un ensemble de services mis en place.

4.2.1.5 Matériel et logiciel

□ **Maintenance**

Le matériel est maintenu en état de fonctionnement par les agents du service informatique et par les prestataires agréés.

□ **Acquisition de l'année 2015**

Les nouvelles acquisitions sont issues des appels d'offres des années 2014 et 2015 ainsi que des consultations simplifiées 2015. Il s'agit de progiciels, de licences de logiciel et de différents équipements informatiques dont des ordinateurs, des copieurs, des imprimantes etc.

4.2.2 Le Service administratif et financier

4.2.2.1 Présentation du budget annuel 2015

Le budget général de fonctionnement et d'équipement 2015 de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), s'équilibre en recettes et en dépenses à cinq milliards sept cent vingt-neuf millions six cent vingt et un mille trois cent quarante-quatre (5 729 621 344) francs CFA contre quatre milliards deux cent soixante-deux millions cinq cent huit mille deux cent soixante-quatre (4 262 508 264) francs CFA soit une hausse de 34,42%.

Il a connu deux modifications qui ont réduit cumulativement la dotation au titre II de trois cent vingt millions (320 000 000) F CFA et qui ont entraîné des modifications de chapitre à chapitre. Ainsi les ressources du titre II qui étaient d'un milliard sept cent soixante-huit millions (1 768 000 000) francs CFA sont passées à un milliard quatre cent quarante-huit millions (1 448 000 000) francs CFA.

4.2.2.1.1 Présentation du budget par chapitre

TITRE I : FONCTIONNEMENT			
CHAP.	LIBELLE	DOTATION INITIALE	DOTATION FINALE
610	ELECT.-EAU-GAZ-OXYGENE	49 408 264	29 408 264
611	CARBURANT ET LUBRIFIANTS	350 000 000	350 000 000
619	AUTRES FOURNITURES EXT.	73 000 000	73 000 000
620	TRANSPORT ET FRETS	30 000 000	10 000 000
631	LOYER-LEASING, CHARG. LOC	20 000 000	20 000 000
632	ENTRETIEN ET REPARATION	80 000 000	80 000 000
633	P. ET T.	50 100 000	50 100 000
634	FRAIS DE RECEPTION	15 000 000	5 000 000
635	FORMATION PROFESSION.	70 000 000	20 000 000
636	FRAIS FONC.CONTROL BUDG	12 000 000	12 000 000
637	SS-TRAIT S/OPERAT PRGM	795 000 000	1 063 000 000
638	FRAIS DE FONCT A.C.	15 000 000	15 000 000
639	AUTRES SERVICES EXT.	770 000 000	960 000 000
640	CHARGES PERMANENTES	701 061 464	671 061 464
649	CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 000 000	26 000 000
650	FRAIS ET CHARGES DU PERSONNEL PERMANENT	852 912 050	852 912 050
654	INDEM DE FRAIS DE MISSIONS		

655	ASSISTANCE TECHNIQUE PUBLIQUE		
656	ASSISTANCE TECHNIQUE PRIVEE		
661	IMPOTS ET TAXES	37 139 566	44 139 566
670	FRAIS FINANCIERS		
691	DOTATION AU TITRE II	1 325 000 000	1 005 000 000
	TOTAL TITRE I	5 286 621 344	5 286 621 344
TITRE II : EQUIPEMENTS			
CHAP.	LIBELLE	DOTATION INITIALE	DOTATION FINALE
201	FRAIS D'ETUDE ET DE RECHERCHE	25 000 000	25 000 000
206	AUTRES IMMO INCORPORELLES	20 000 000	20 000 000
210	TERRAINS		
221	CONSTRUCTION D'EXPLOITATION	1 125 000 000	805 000 000
222	EQUIPEMENT DU CONTRÔLE BUDGETAIRE	1 000 000	1 000 000
224	MATERIEL ET OUTILLAGE	50 000 000	10 000 000
225	MATERIEL DE TRANSPORT	180 000 000	295 000 000
226	MOB,MAT,BUR.Labo, Aménage.	363 000 000	288 000 000
228	EQUIPEMENT DE L'A. C.	4 000 000	4 000 000
229	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	TOTAL TITRE II	1 768 000 000	1 448 000 000
	TOTAL GENERAL TITRE I & TITRE II	5 729 621 344	5 729 621 344

N.B. Pour faire le total du budget, nous faisons le cumul des deux titres réduit de la dotation du titre II pour éviter de prendre en compte doublement ce montant.

4.2.2.2 Exécution du budget 2015

4.2.2.2.1 Les dépenses

Les dépenses engagées au titre de l'année 2015 sont de quatre milliards quatre cent seize millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent seize francs (4 416 493 116) sur une dotation totale de cinq milliards sept cent vingt-neuf millions six cent vingt et un mille trois cent quarante-quatre (5 729 621 344) francs CFA soit un taux d'exécution moyen de **77,08%**. (Voir annexes)

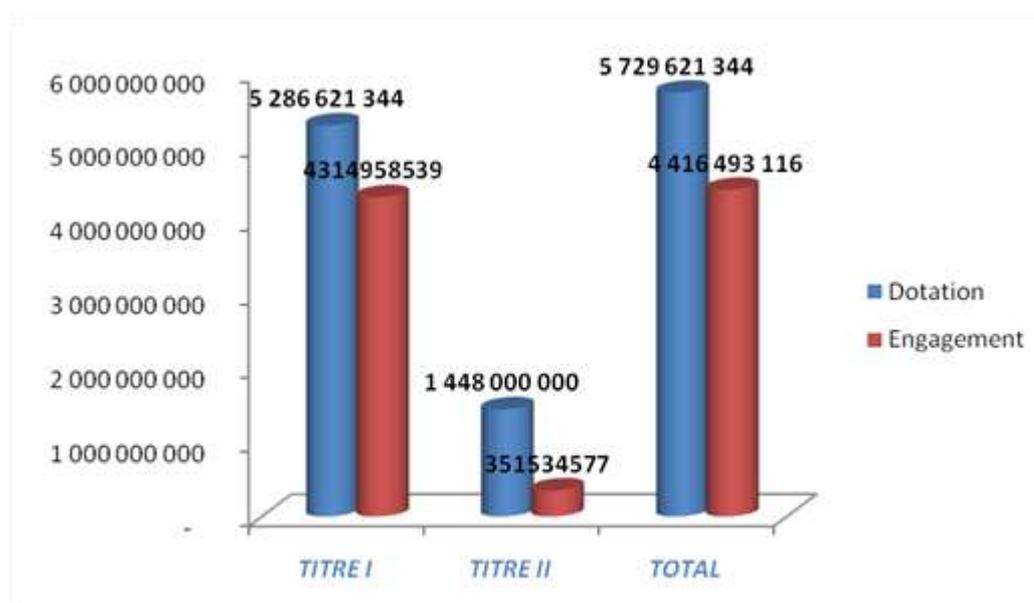
Elles se répartissent comme l'indique le tableau récapitulatif ci-dessous.

Titre	Dotation	Engagement	Solde	Taux d'exécution
I	5 286 621 344	4 314 958 539	971 662 805	81,62%
II	1 448 000 000	351 534 577	1 096 465 423	24,28%
TOTAL	5 729 621 344	4 416 493 116	1 313 128 228	77,08%

Le calcul des totaux ne prend pas en charge les montants correspondant aux rubriques relatives au chapitre 691 pour éviter une double comptabilisation. **Ainsi le total des engagements est le cumul des engagements du titre I et du titre II déduit du montant des engagements du chapitre 691.**

La faiblesse des engagements du titre II est principalement due au retard constaté dans l'exécution des travaux de construction du centre de formation. Les crédits y relatifs n'ont pas été utilisés au motif que le marché y afférent n'était pas encore conclu à la clôture budgétaire.

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2015



4.2.2.2 Les ressources

Le budget de l'ANRMP est alimenté par :

- les subventions de l'Etat;
- les ressources propres.

❖ Les subventions de l'Etat

Pour l'année 2015, les subventions de l'Etat s'élèvent à neuf cent quatre-vingt-six millions six cent vingt et un millions trois cent quarante-quatre (986 621 344) francs CFA, pour le fonctionnement et à cent quatre-vingt-treize millions (193 000 000) francs CFA pour l'équipement.

Cependant, ces subventions n'ont pas été entièrement recouvrées. Un gel de 17,6% a été appliqué à la subvention de fonctionnement, soit cent soixante-treize millions six cent quatre-vingt-huit mille (173 688 000) francs CFA.

Chapitre	Intitulé	Dotation prévue	Montant recouvré	Taux de recouvrement
141	Subvention d'équipement hors projet	193.000.000	193.000.000	100%
761	Subvention d'exploitation	986 621 344	812 933 344	82,4%
TOTAL		1 179 621 344	1 005 933 344	85,27%

❖ Les ressources propres

Les ressources propres de l'ANRMP sont constituées essentiellement de la redevance de régulation.

Sur une prévision de quatre milliards trois cent millions (4.300.000.000) francs CFA pour l'exercice 2015, quatre milliards trois cent cinquante et un millions sept cent deux mille trois cent soixante-cinq (4 351 702 365) francs CFA ont été effectivement recouvrés, soit un excédent de cinquante et un millions sept cent deux mille trois cent soixante-cinq (51 702 365) francs CFA.

Chapitre	Intitulé	Prévision selon base SIGMaP (A)	Dotation prévue(B)	Montant recouvré	Taux de recouvrement
750	Ressources propres (Produits et profits divers)	5 404 000 000	4 300 000 000	4 351 702 365	101,20%

*remarque : compte tenu des opérateurs qui ne font pas enregistrer les marchés au guichet unique, nos prévisions sont revues à la baisse par rapport aux estimations faites sur la base du SIGMaP. Pour 2015, cette différence (A-B) est de 1 104 000 000

❖ Les réserves

Les réserves proviennent des soldes cumulés de l'exécution du budget des exercices antérieurs.

Pour l'année 2015, deux cent cinquante millions (250 000 000) francs CFA ont été intégrés au budget au titre des réserves.

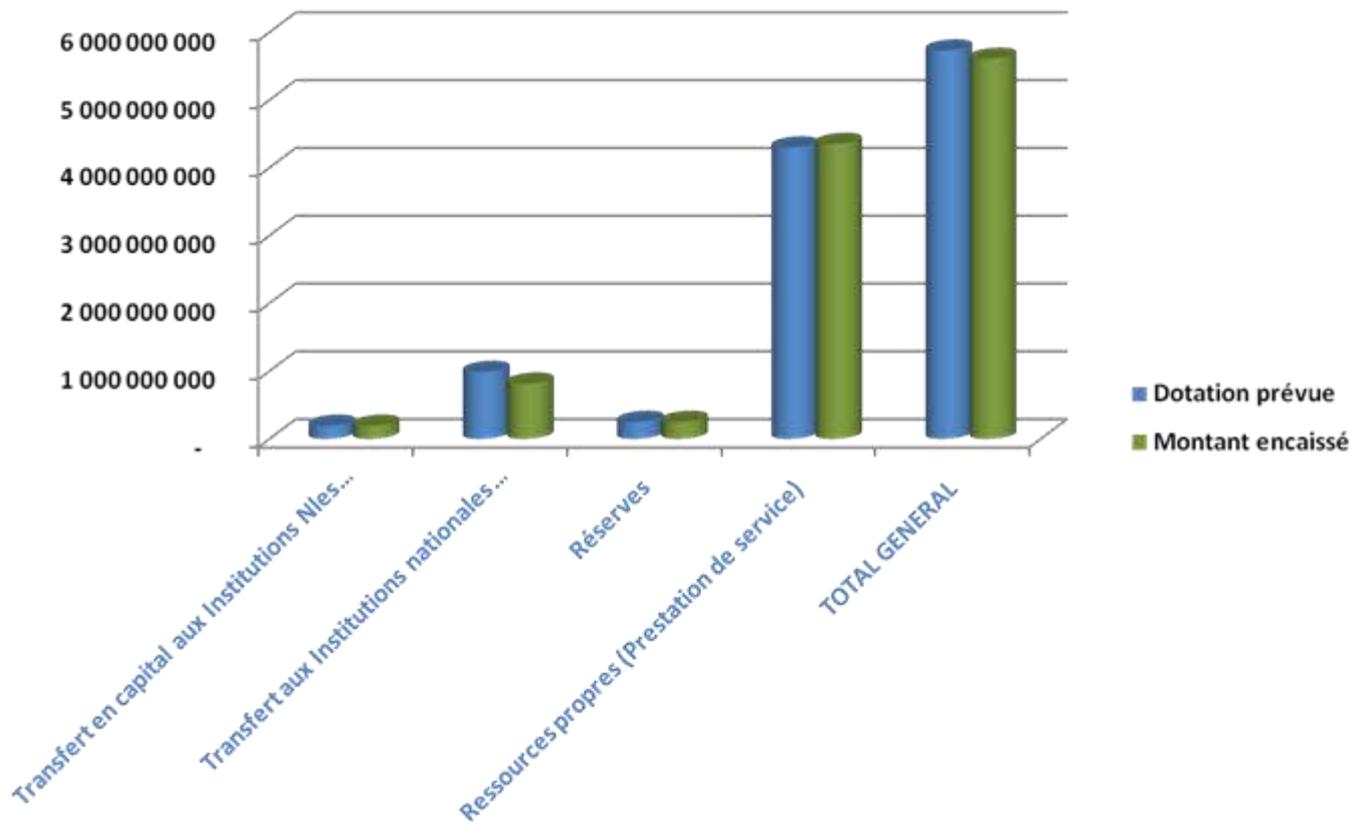
Chapitre	Intitulé	Dotation prévue	Montant encaissé
117	Réserves	250 000 000	250 000 000

✓ Tableau récapitulatif des ressources

Chapitre	Intitulé	Dotation prévue	Montant encaissé
107	Dotation du titre I	1 005 000 000	250 000
141	Transfert en capital aux Institutions Nles (Subvention d'équipement hors projet)	193 000000	193 000 000
761	Transfert aux Institutions nationales (Subvention d'exploitation)	986 621 344	812 933 344
117	Réserves	250 000 000	250 000 000
750	Ressources propres (Produits et profits divers)	4 300 000000	4 351 000 000
TOTAL GENERAL		5 729 621 344	5 606 933 344

La dotation du titre I étant incluse dans les ressources du titre I, elle n'est pas prise en compte dans le calcul des totaux.

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES RESSOURCES DU BUDGET 2015



4.2.3 Le Service des Ressources humaines

S'inscrivant dans l'élan de modernisation de l'administration et de la gestion des RH, l'ANRMP a, au cours de l'année 2015, créé un service des RH dont la mission confiée au Chef du Service des Ressources Humaines est d'assurer la gestion des personnels de l'Autorité de régulation, sous la direction du Secrétaire Général. Cette mission s'articule autour de deux (02) principaux axes que sont :

- ✓ La gestion administrative des personnels (gestion des dossiers des personnels, gestion des présences et des absences, circulation interne des informations, paie, etc.) ;
- ✓ Le développement des ressources humaines (recrutement, évaluation, gestion des compétences, gestion des carrières, politique de rémunération, etc.).

Les activités au titre de l'année 2015, ont été exécutées suivant les point ci-après:

- Gestion des Ressources humaines et production documentaire
- Mouvements d'effectifs et indicateurs

4.2.3.1 Gestion des Ressources humaines et production documentaire

Suivant ses attributions, le Chef du Service des Ressources Humaines a été amené à accomplir des tâches aussi bien dans le cadre du développement des ressources humaines que dans le cadre de l'administration du personnel.

❖ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Formation

Le récapitulatif des séminaires de formation initiés par le Service des Ressources Humaines, au titre de l'année 2015, au profit des agents de l'Autorité de régulation est le suivant :

Thème de la formation	Volume horaire	Lieu de la formation	PERSONNEL PERMANENT				Total agents formés
			Cadres supérieurs	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	
1. Maîtriser les technologies de réseaux de communication informatique	35	Casablanca (Maroc)	00	01	00	00	01
2. Techniques d'élaboration et de mise à jour d'un manuel de procédures	50 (25x2)	Hôtel Bellecôte (Abidjan)	06	03	04	00	13
3. Techniques d'accueil physique et téléphonique	15	ENA (Abidjan)	00	02	04	01	07

4. La responsabilité administrative	15	ENA (Abidjan)	00	03	03	00	06
5. Bonne gouvernance des marchés publics : sécurité judiciaire des autorités contractantes en matière d'exécution des marchés publics	-	Dubaï (Emirats Arabes Unis)	01	00	00	00	01
05 actions de formation réalisées en 2015		-	6 sur 8 Soit 75%	8 sur 8 Soit 100%	9 sur 17 Soit 52,94%	1 sur 10 Soit 10%	24 sur 43 Soit 55.81%

A la lecture du tableau précédent, il ressort que l'accent a été mis sur les formations de groupe pour l'exercice 2015. Avec un taux de participation de 104% à l'ensemble de ces sessions, nous pouvons affirmer que les agents accordent beaucoup d'intérêt au renforcement de leurs capacités.

Ce taux traduit également la pertinence dans l'identification des thèmes et du public cible par le Secrétariat Général.

En somme, vingt-quatre (24) personnes ont reçu au moins une formation en 2015.

INTITULE	EXPRESSIONS	VALEUR	UTILITE
1. Taux de réalisation du plan de formation	Nombre d'actions du plan réalisées	05	• Suivi du plan et ajustement
	Nombre actions programmées	06 = 0,83333 Soit 83,33%	
2. Taux de couverture de la formation	Nombre d'agents formés	24	• Identification des travailleurs non formés et programmation
	Effectif total	43 = 0,5581 Soit 55,81%	
3. Taux d'opportunités	Nombre actions non prévues et réalisées	02	• Mesure de la capacité à prévoir • Fiabilité de l'évaluation des besoins de formation.
	Nombre total d'actions	06 =0,3333 Soit 33,33%	

4. Suivi de l'évaluation des actions de formations	Nombre actions évaluées	0%	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de la rigueur dans le suivi • Corrections pour la suite des programmes
	Nombre total d'actions		

Logiciel de paie et de gestion des ressources humaines

Dans le souci d'une amélioration des prestations du Service des RH, l'ANRMP s'est dotée d'un logiciel de paie et de gestion des ressources humaines dénommé CHK RH System.

A ce jour, différentes formations ont été dispensées par le fournisseur (CHK Comptabilité) notamment sur la paie, la gestion de la formation et la gestion des emplois et des compétences. Les paies de l'année 2015, antérieures à l'installation du logiciel, ont toutes été remontées. Les dossiers physiques des agents ont été dématérialisés dans le logiciel.

Système de contrôle d'accès

Dans un souci de sécurisation du personnel et des biens de l'ANRMP, cette dernière a acquis un dispositif de contrôle d'accès.

L'année 2015 a été la phase pilote d'exploitation de ce dispositif qui deviendra opérationnel en 2016.

Authentification des diplômes

Dans une approche de vérification des informations fournies par les agents de l'ANRMP, le Service des Ressources Humaines a procédé à l'authentification de tous les diplômes présentés par chacun des agents.

Assurances maladie - Gras Savoye

Les différents mouvements d'effectifs du personnel (intégrations, retraits, mutations) sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	Adhérents	Conjoints	Enfants	TOTAUX
Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	55	45	92	192
Effectifs au 30 juin 2015	55	47	96	198
Incorporations	03	02	06	11
Résiliations	02	01	07	10
Mutations				
Effectifs au 31 décembre 2015	56	48	95	199
Dont :				
Collège ANRMP	47	47	93	187
Collège ANRMP-ME*	09	01	02	12

❖ PRODUCTION DOCUMENTAIRE ET ACTIVITES

Documents indispensables à l'exécution des actions de formation

Dans le cadre de la réalisation des plans de formation de l'exercice 2015, l'ANRMP a été amenée à contacter des cabinets et des centres de formation nationaux (RMO-CI, Ecole Nationale d'Administration (ENA)) et internationaux (Centre Africain de perfectionnement et de Recyclage(CAPER)). Les documents échangés avec ces structures ont porté pour l'essentiel sur les listes des participants et les termes de référence des formations.

Plans de formation

Avec le Fond de Développement et de la Formation Continue (FDFP) il s'est agi d'une part pour le Service des Ressources Humaines de s'enquérir de la procédure de remboursement des actions de formations agréées par le Fonds, et d'autre part de déposer le carton de formation 2015 (voir annexes).

Aussi, un plan de formation financé entièrement par l'Autorité de régulation (voir annexes) a été établi.

Contrat d'abonnement à MOOV

Le Service des Ressources Humaines a mis en place une flotte de communication au sein de l'ANRMP intégrant dans une première phase les cadres supérieurs (Présidents, Secrétaire Général, Secrétaires Généraux Adjointes, Chefs de Service, Agent Comptable et Contrôleur Budgétaire). A cet effet, un contrat a été signé avec la compagnie de téléphonie mobile MOOV pour une durée de six (06) mois renouvelable par tacite reconduction.

Actes administratifs

Le tableau ci-après synthétise les actes administratifs édités par le Service des Ressources Humaines.

Documents administratifs établis	Effectif
Lettre entre administration - externe à l'ANRMP	89
Lettre entre services - interne à l'ANRMP	28
Soit transmis	13
Avis	04
Compte-rendu	04
Rapport	02
Attestation (de travail, prise de service, cessation et reprise de service, début et fin de stage)	102

Décisions (départ en congé, recrutement, fixation de primes)	36
Note de service	40
Ordre de mission	154
Autres documents (feuille de route, autorisation de sortie du territoire, etc.)	04

4.2.3.2 Mouvements d'effectifs et indicateurs

Suivant ses attributions, le Service des Ressources Humaines a accompli des tâches aussi bien dans le cadre du développement des ressources humaines que dans le cadre de l'administration du personnel.

❖ MOUVEMENTS D'EFFECTIFS ET STATISTIQUES

. Effectif du personnel permanent

Au cours du deuxième trimestre 2015, nous enregistrons deux (02) entrées, avec les recrutements d'un Assistant administratif et d'une Secrétaire, et une (01) sortie liée au licenciement d'un agent de courriers.

Les tableaux et graphique ci-après donnent une meilleure lisibilité des mouvements d'effectif du personnel permanent tout au long de l'année 2015.

Mouvement des effectifs du personnel permanent selon la catégorie durant l'année 2015

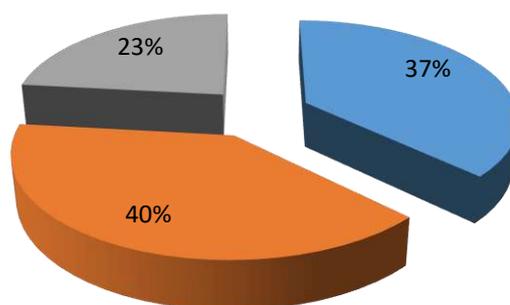
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Effectif total
Effectif au 1 ^{er} janvier 2015	16	15	11	42
Effectif au 30 juin 2015	16	15	11	42
Arrivées du semestre	-	02	-	02
Départs du semestre	-	-	01	01
Promotion interne	-	-	-	0
Effectif au 31 décembre 2015	16	17	10	43

Effectif du personnel permanent selon la catégorie et le genre au 31 décembre 2015

Catégories	Femmes	Hommes	TOTAL
Cadres	05	11	16
Agents de maîtrise	13	04	17
Employés	01	09	10
TOTAL	19	24	43

Personnel permanent au 31 décembre 2015

■ Cadres ■ Agents de maîtrise ■ Employés



Mouvement des effectifs du personnel permanent selon le statut durant l'année 2015

Rubrique	Fonctionnaire	Non Fonctionnaires	Effectif total
au 1 ^{er} janvier 2015	07	35	42
au 30 juin 2015	07	35	42
Entrées	-	02	02
Sorties	-	01	01
Effectifs au 31 décembre 2015	07	36	43

Effectif des stagiaires

Ordre	Diplôme	Début de stage	Fin de stage	Affectations
1	BTS Ressources Humaines et Communication	02 février 2015	03 août 2015	Service des Ressources Humaines
2	Maîtrise Carrière Administrative	11 mai 2015	11 novembre 2015	Cellules Recours et Sanctions
3	Master 1 en Management des Ressources Humaines	1 ^{er} juin 2015	1 ^{er} décembre 2015	Service des Ressources Humaines
4	Diplôme d'Aptitude à l'Action Culturelle (DAAC) option Documentation	10 août 2015	21 août 2015 (en fonction au Centre National de Documentation Juridique)	Service Informatique
5	Brevet d'aptitude à l'Action Culturelle (BAAC) option Archivistique	10 août 2015	10 novembre 2015	Service Informatique
		16 novembre 2015	16 février 2016	
6	Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) option Système, Réseaux et Télécommunication	10 août 2015	10 novembre 2015	Service Informatique
		16 novembre 2015	16 février 2016	
7	Master 2 en Droit Privé (en validation)	07 décembre 2015	07 mars 2016	Cellule Recours et Sanctions

8	BTS Ressources Humaines et Communication	15 décembre 2015	15 mars 2016	Service des Ressources Humaines
---	--	------------------	--------------	---------------------------------

Mouvement du personnel temporaire durant l'année 2015

Rubriques	Effectifs
Effectif stagiaires au 1 ^{er} janvier 2015	03
Effectif stagiaires au 30 juin 2015	03
Arrivées	05
Départs	04
Effectif stagiaires au 31 décembre 2015	04

❖ INDICATEURS

. Indicateurs liés aux effectifs

- INDICATEURS DE MOBILITE

Taux de départ = (nombre de départs / effectif moyen)*100 = (1/42,5)*100 = **2,35%**.

Ce faible taux s'explique par un licenciement au cours de l'année 2015.

Taux d'entrée = (nombre d'entrées / effectif moyen)*100 = (2/42,5)*100 = **4,70%**.

Part de mobilité interne = (nombre de postes vacants pourvus par des agents en mobilité interne / nombre de postes vacants pourvus)*100 = (2/4) = **50%**.

Les deux (02) postes vacants pourvus par des agents en interne sont les postes de Chef du service des Ressources Humaines et Chef du Service Juridique.

Taux de turn-over = [((départs + entrées)/2) / effectif moyen]*100 *
= [((1+2)/2) / 42,5]*100 = **3,53%**.

Cet indicateur traduit le rythme de renouvellement du personnel. Aussi, ce faible taux au terme de l'exercice 2015 témoigne de la bonne politique de gestion des ressources humaines en cours.

Taux de CDD = (nombre de CDD au 31-12-2015 / effectif total au 31-12-2015)*100
= (3/46)*100 = **6,52%**.

Effectif total = total personnel permanent + total CDD.

- INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES (personnel permanent)

Age moyen du personnel permanent = somme des âges / effectif total = 1645/43

= 38 ans.

Le personnel de l'ANRMP est jeune. Cette population est répartie selon le genre et les tranches d'âges ci-après :

Tranches d'âges	Femmes	Hommes	Total
[25 - 29[01	01	02
[30 - 34[06	02	08
[35 - 39[08	10	18
[40 - 44[03	07	10
[45 - 49[01	02	03
[50 - 54[-	01	01
[55 - 59[-	01	01
[60 - 64[-	-	-
Total	19	24	43

Par ailleurs, suivant l'âge de départ à la retraite (60 ans) aucun membre du personnel n'est appelé à faire valoir ses droit à la retraite en 2016.

Ancienneté moyenne = somme des anciennetés / effectif total

$$= (5*9)+(4*16)+(3*4)+(2*6)+(1*6)+(0*2) = 139/43 = 3,2 \text{ ans}$$

Tableau de répartition des anciennetés selon le genre

Anciennetés	Femmes	Hommes	Total
5 ans	01	08	09
4 ans	08	08	16
3 ans	03	01	04
2 ans	02	04	06
1 an	03	03	06
Moins de 1 an	02	-	02
Total	19	24	43

Tableau de répartition de l'ancienneté selon la catégorie professionnelle

Anciennetés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Total
5 ans	04	01	04	09
4 ans	08	06	02	16
3 ans	-	04	-	04
2 ans	03	02	01	06
1 an	01	02	03	06
Moins de 1 an	-	02	-	02
Total	16	17	10	43

Offres de compétences et offres de services

Domaines de compétences	Offres de compétences	Offres de services
Affaires internationales et logistiques / logistique	01	01
Archives / Documentation	01	
Audit et contrôle de gestion		02
Chauffeur	02	
Communication, administration et management	03	03
Droit des affaires	01	01
Droit des contentieux		01
Droit privé	01	01
Droit public	01	03
Electromécanique	01	
Finances comptabilité	02	02
Informatique		01
Ressources Humaines et Communication	03	02
Sciences de gestion économique et de gestion	01	
Sciences et gestion de l'environnement	01	
Total	18	17

4.2.4 Le Service juridique

Dans un souci d'amélioration des moyens d'exécution de ses missions, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) s'est dotée d'un Service Juridique afin d'assister le Secrétaire Général dans la sécurisation de tout le volet juridique de l'ANRMP.

Ce Service Juridique est composé d'un Chef de Service et d'une Assistante Administrative.

Ses principales missions sont :

- le suivi du contentieux de l'Autorité ;
- la rédaction des décisions et avis de l'Autorité ;
- la veille juridique en droit national et communautaire ;
- la contribution sur les questions juridiques de l'ANRMP et dans les marchés publics ;
- l'intervention au niveau de la Cellule Recours et Sanctions pour la préparation des rapports d'instruction et la rédaction des projets de décisions ;
- l'exécution de toutes autres tâches confiées par le Secrétaire Général.

4.2.4.1 Rédaction des décisions

Sous la direction du Secrétaire Général, le service juridique a rédigé le projet de décision portant organisation des services et création de nouveaux postes à l'ANRMP.

4.2.4.2 Contributions sur les questions juridiques

L'avis du Service Juridique a été sollicité pour des sanctions disciplinaires qui devaient être appliquées à certains employés ayant commis des fautes dans l'exercice de leur fonction.

En outre, le service juridique a contribué à la rédaction de deux (02) accords de confidentialité entre l'ANRMP et l'entreprise Shankar concernant l'installation d'un système de sécurisation et de contrôle des entrées des locaux de l'Autorité d'une part, et d'autre part entre l'ANRMP et le Cabinet CHK Comptabilité concernant l'acquisition d'une application de gestion des ressources humaines et de la paie.

Sa contribution a également été sollicitée pour la rédaction des contrats des différents prestataires de l'ANRMP et son avis juridique pour le contrat de bail du second bâtiment de l'ANRMP.

Il convient de signaler ici que le Service Juridique apporte un appui constant aux différents services composant le secrétariat général de l'ANRMP, sur les questions d'ordre juridique, toutes les fois qu'il est sollicité par ceux-ci.

4.2.4.3 Intervention au niveau de la Cellule Recours et Sanctions

Le service Juridique a apporté son appui à la Cellule Recours et Sanctions dans le traitement des différents recours dont l'ANRMP a été saisie.

A cet effet, le service juridique a rédigé des rapports d'instruction et des projets de décisions portant sur des dossiers relatifs des litiges, à des dénonciations d'une part, pour irrégularités commises dans les procédures de passation de marchés publics, et, d'autre part, pour des inexactitudes délibérées commises par les soumissionnaires.

Le service juridique a également eu à connaître de dossiers d'arbitrage portant sur des paiements de factures.

4.2.4.4 Veille juridique

A la demande du Service Juridique, un recueil de Journaux Officiels allant de 1959 à ce jour a été élaboré.

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE I
POINT DES FORMATIONS 2015

POINT DES FORMATIONS DE L'ANRMP AU COURS DE L'ANNEE 2015 (29 sessions dont 9 en propre)

TYPE DE FORMATION	PART.	H	F	SPB	SC	SPV	DATES
FORMATIONS ANRMP							
SEMINAIRE SUR LES REFLEXIONS ET DISPOSITIONS POUR UNE EXECUTION EFFICACE DES MARCHES PUBLICS POUR LA GESTION 2015	110	95	15	103	0	7	26-27 fév 2015
FORMATION DES ACTEURS PRIVES	94	64	30	33	0	61	11-juin-15
FORMATION DES PARLEMENTAIRES	90	72	18	90	0	0	29-31 juil-2015
SEMINAIRE DE KORHOGO	50	46	4	30	12	8	27-août-15
SEMINAIRE DE BOUAKE	99	98	1	57	15	27	22-sept-15
SEMINAIRE-BILAN DE L'ANRMP	43	27	16	19	0	24	29-sept-15
SEMINAIRE SUR LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DE L'ANRMP	31	18	13	31	0	0	02-oct-15
FORMATION DU PERSONNEL DE L'AGENCE COMPTABLE DE L'ANRMP	20	12	8	20	0	0	28-oct-15

SEMINAIRE SUR LE PROJET DE REFORME DES TEXTES DE L'ANRMP	20	15	5	18	1	1	29-oct-15
	557	447	110	401	28	128	
AUTRES FORMATIONS							
FORMATION CGECI-Module 3	8	4	4	0	0	8	06-août-15
FORMATION CGECI-Module 4	6	3	3	0	0	6	11-août-15
FORMATION CGECI-Module 5	5	2	3	0	0	5	12-août-15
FORMATION CGECI-Module 6	9	6	3	0	0	9	13-août-15
FORMATION CGECI-Module 7	8	5	3	0	0	8	14-août-15
FORMATION CGECI-Module 8	9	7	2	0	0	9	18-août-15
FORMATION CGECI-Module 9	3	1	2	0	0	3	19-août-15
FORMATION CGECI-Module 10	4	1	3	0	0	4	20-août-15
FORMATION CGECI-Module 11	5	2	3	0	0	5	21-août-15
FORMATION CCI CI-Module 1	10	7	3	0	0	10	14-oct-15
FORMATION CCI CI-Module 2	9	5	4	0	0	9	21-oct-15
FORMATION CCI CI-Module 3	12	7	5	0	0	12	28-oct-15
FORMATION CCI CI-Module 4	15	11	4	0	0	15	04-nov-15
FORMATION CCI CI-Module 5	12	9	3	0	0	12	11-nov-15
FORMATION CCI CI-Module 6	12	8	4	0	0	12	18-nov-15
FORMATION CCI CI-Module 7	10	8	2	0	0	10	25-nov-15
FORMATION CCI CI-Module 8	8	7	1	0	0	8	02-déc-15
FORMATION CCI CI-Module 9	7	6	1	0	0	7	09-déc-15
FORMATION CCI CI-Module 10	8	5	3	0	0	8	16-déc-15
FORMATION CCI CI-Module 11	8	5	3	0	0	8	23-déc-15
	168	109	59	0	0	168	
TOTAL	725	556	169	401	28	296	

ANNEXE II
QUELQUES IMAGES DES ACTIVITES DE COMMUNICATION
DE L'ANRMP EN 2015



L'ANRMP présente les possibilités d'investissements dans les marchés publics à des opérateurs économiques marocains - 03 mars 2015



L'ANRMP reçoit une délégation de l'USAID - 30 avril 2015



L'ANRMP initie un séminaire de formation sur les procédures des marchés publics au profit des acteurs du secteur privé -11 juin 2015



L'ANRMP renforce les capacités des Parlementaires sur les procédures des marchés publics - 30 et 31 juillet 2015



L'ANRMP dote la Direction Régionale des Marchés Publics de Korhogo d'un nouveau siège - jeudi 27 août 2015